

## EXTRAIT

### Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du **5 JUIN 2026**

***Délibération n° 2026-06-04***

**Objet de la Délibération :**

**Cession d'une portion de la  
parcelle communale E 763**

**Présidence de M. Rémi ROUX,  
Maire de L'Argentière-La Bessée**

**19 membres en exercice dont :**

**4 absents et représentés : Céline BLANCHET  
qui donne procuration à Sylvia VIGNE, Marion  
NICOLAS qui donne procuration à Benjamin  
SÉMIOND, Loïc RICHARD qui donne  
procuration à Rémi ROUX, Laurent  
THOUVENOT qui donne procuration à Jean-  
Pierre RIPPERT**

**15 présents : Rémi ROUX, Marie-Laure  
MARFOURE, Benjamin SÉMIOND, Marie  
GUIMBERT, Denis FRASSIN, Françoise  
BRUNET, Sébastien FERRUS MACHADO,  
Grégory TARDY, Sylvia VIGNE, Michel  
LAPALUS, Stéphanie PERSICOT, Cédric  
MIGLIACCIO, Jean-Pierre RIPPERT, Alice  
PRUD'HOMME, Alain SANCHEZ**

**Soit 19 votants**

**Date de convocation :  
1<sup>er</sup> JUIN 2026**

**Secrétaire de séance : Sébastien FERRUS MACHADO**

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal de la demande de cession d'une portion de la parcelle communale E 763 formulée par M. et Mme Michel BLEIN.

Il précise qu'il s'agit d'une régularisation faisant suite à un accord conclu entre la commune et M. et Mme Michel BLEIN en 1995.

La commune, à l'époque, dans le cadre des travaux de protection du torrent du Riou-Sec nécessitant la démolition notamment du garage de M. et Mme BLEIN, a autorisé la construction à l'identique du garage de M. et Mme BLEIN sur la parcelle communale E 763.

L'accord stipulait que la portion de la parcelle et la construction seraient propriété de M. et Mme BLEIN.

*Vu* la convention entre la commune et M. et Mme Michel BLEIN signée le 17 juin 1995 ;

*Vu* l'avis du Domaine sur la valeur vénale du 16 mars 2026 ;

Conformément aux accords historiques entre la commune et M. et Mme BLEIN, Monsieur le Maire propose de céder la portion de la parcelle E 763 (correspondant à la parcelle E 3035 nouvellement créée) au prix d'un euro.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité (19 voix pour) :

- Approuvent l'exposé de Monsieur le Maire ;
- Autorisent Monsieur le Maire à signer l'acte notarié de cession de la portion de la parcelle E 763 (correspondant à la parcelle E 3035 nouvellement créée) au prix d'un euro ;
- Laissent le soin aux preneurs de désigner le notaire de leur choix ;
- Précisent que l'ensemble des frais relatifs à cette cession sera supporté par la commune.

2

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CONFORME,

L'ARGENTIÈRE-LA BESSÉE, LE 5 JUIN 2026.

**Le Maire,  
Rémi ROUX**